

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT

Saumur :  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8  
Poste :  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 JUILLET

## A LA CHAMBRE

DÉMISSION DU GÉNÉRAL BOULANGER

Chambre houleuse. La décision prise par la commission du budget de repousser les crédits nécessaires pour les travaux de défense des ports faisait prévoir de vifs tiraillements parlementaires.

Mais voici que, dès le début de la séance d'hier, M. René Laffont a déposé une proposition de loi tendant à supprimer toutes les congrégations d'hommes et à liquider leurs biens.

L'urgence de cette proposition, basée sur les incidents déplorables de Cîteaux, a été demandée après un discours piteux qui conclut de faits particuliers soumis à l'examen de la justice à des mesures générales. Aussi, avec une très grande énergie, M<sup>r</sup> Freppel a combattu cette proposition. Il en a fait ressortir toute l'iniquité, a démontré par les relevés de la statistique criminelle que la proportion des délits contre les instituteurs congréganistes était de 3 0/0 moindre que ceux relevés contre les instituteurs laïques. Il a fait appel à l'impartialité du président du conseil, ministre de l'intérieur. C'était se donner une peine bien inutile.

Pendant deux heures nous avons assisté au spectacle écorçant d'une majorité se délectant à discuter, débattre sur des scandales que la justice a qualifiés et mandat de flétrir et de condamner. A un moment donné, la Droite est sortie en masse pour protester contre cette odieuse attitude d'un Parlement républicain sans pudeur. Enfin la majorité a voté l'urgence par 264 voix contre 249 et renvoyé la proposition à la commission des associations.

Comme épilogue de son voyage dans l'Ouest, M. Boulanger a cru devoir déposer sur le bureau de la Chambre un projet de résolution invitant le gouvernement à solliciter du Président de la République l'initiative de la dissolution de la Chambre.

Il a lu la chose du haut de la tribune.

C'est un réquisitoire sévère mais juste contre les hommes de la République. M. Boulanger a traité la majorité de Gauche de « ministère de déception ». Et il a jeté au Cabinet cette apostrophe : « Vous ne vous défendez plus que par l'arbitraire contre les menées des prétendants. »

Là-dessus, M. Floquet a bondi à la tribune avec l'air important que vous savez. Il a nettement refusé la commission que M. Boulanger prétendait lui confier. Puis, prenant directement à partie le général, il a lâché des bordées d'invectives appuyées par les bravos et les applaudissements enthousiastes de toutes les Gauches.

Il a reproché à M. Boulanger d'avoir sa majorité sur les bancs de la Droite, de n'avoir pris aucune part aux travaux de la session, d'avoir passé sa vie dans les sacristies et les antichambres des princes, etc., etc. Ces attaques personnelles ont tout de suite provoqué l'orage.

Debout, le poing tendu, Laguerre, Laisant, Vergoin ripostent au milieu des clameurs de la majorité républicaine. Ils sont soutenus par quelques bonapartistes. Tantôt M. Boulanger sourit dédaigneusement en haussant les épaules ; tantôt il se lève nerveusement et lance des interruptions qui se perdent dans le bruit. Et sans cesse retentissent les bravos, les applaudissements opportunistes et radicaux soulignant chaque phrase du discours de M. Floquet.

Enfin celui-ci a terminé. Au tour du général maintenant. M. Boulanger escalade la tribune. D'une voix tremblante de colère, il constate qu'il a interrompu quatre fois le président du conseil en lui criant : « Vous en avez impudemment menti ». Les floquetistes hurlent et demandent la censure. Le tumulte devient assourdissant. M. Boulanger proteste en invoquant la liberté de la parole. Insulté, il ne fait que se défendre.

Cependant, M. Méline annonce qu'il va proposer la censure à la Chambre, lorsque le général dépose entre les mains du président sa démission de député et quitte la salle des délibérations.

— M. Boulanger s'est fait justice à lui-

même, murmure sentencieusement l'insignifiant Méline.

Il est fâcheux que M. Floquet ne se soit pas fait justice de la même façon.

## LE BANQUET DU CHAMP-DE-MARS

Le banquet du Champ-de-Mars aura lieu demain, mais à mesure que le moment approche on en modifie l'ordonnance. On devait, par exemple, inviter tous les maires des chefs-lieux de canton ; puis on a réfléchi. On s'est aperçu que parmi ces maires, il y en avait un certain nombre qui professaient des opinions conservatrices. On ne s'inquiétait guère de froisser leurs sentiments en portant, en leur nom, un toast à la prospérité de la République, mais on a craint sans doute que les maires républicains trouvaient désagréable d'être assis à côté de conservateurs. On a donc décidé de ne plus inviter que des maires dont le républicanisme ne fût pas suspect. Cela diminuera singulièrement le nombre des convives ayant le droit de porter l'écharpe municipale, mais on remplacera les absents par des républicains quelconques, ce qui permettra d'être trois mille tout de même et de faire illusion à ceux qui aiment la fantasmagorie. Ceci n'est qu'un détail.

La grosse affaire a été la question des discours. Ce qui est caractéristique, c'est qu'on a voulu faire une fête d'union républicaine et que tout le monde va venir à ce banquet en défiance de son voisin, qu'on s'y épiera du coin de l'œil, que les radicaux sont furieux, les modérés inquiets, que M. Floquet voudrait parler et M. Carnot exige qu'il se taise, que personne n'est content en un mot. A cela près, ce sera une belle fête qui atteste une fois de plus l'union de tous les républicains.

## INFORMATIONS

ENTHOUSIASME DE COMMANDE

M. Viette, ministre de l'agriculture, vient

d'adresser la circulaire suivante aux fonctionnaires divers de son département :

« Monsieur,

» Les fonctionnaires des diverses administrations qui dépendent du ministère de l'agriculture n'ignorent pas qu'ils ne doivent négliger aucune occasion de témoigner de leur dévouement absolu à la République.

» Je compte qu'ils participeront largement à toutes les manifestations qui auront pour but de donner le plus grand éclat à la fête nationale du 14 juillet et je vous prie de donner cette lettre à leur connaissance. »

Il est probable que les fonctionnaires relevant de tous les ministères auront reçu des invitations analogues.

A HUITAINE

L'assignation à huitaine franche faite par M. Eugène Dufouille au préfet de police reproduit mot par mot les faits exposés dans la sommation.

C'est à l'expiration de la huitaine franche que l'affaire sera inscrite à la feuille d'audience du tribunal civil de la Seine. Mise au rôle général, elle sera distribuée à l'une des chambres pour être plaidée et jugée.

M<sup>r</sup> Auguste Benoît est l'avoué de M. Dufouille, qui a pour avocat M<sup>r</sup> Louchet, l'éminent substitut au tribunal de la Seine, qui donna sa démission lors des décrets contre les congrégations religieuses, et préféra briser sa carrière plutôt que de se rendre complice d'une violation flagrante des principes de notre droit public.

La défense du droit, de la liberté et de la propriété effrontément violés par le gouvernement ne peuvent être remises en de meilleures mains.

Les républicains professent une singulière estime pour leur justice. Hier matin, l'*Intransigeant* a publié un long article où il est dit entre autre choses que « si commun que soit le fait de faire au pouvoir ce que l'on a condamné dans l'opposition, il ne s'ensuit pas que l'on doive rester indifférent à de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE IX

Les mésaventures de Symphorien Beaudrillard

(Suite)

Beaufort est une admirable petite ville, bâtie au centre de la plaine, sur les pentes d'une hauteur couronnée par un ancien château fort, dont les ruines existent encore et dont l'histoire fut très mouvementée. C'est là que se plaisait le bon roi René d'Anjou, là que sa femme donna à tous les habitants, sujets et manants du comté, la liberté de mener paître dans les marais et prairies leurs animaux, « bœufs, moutons, chevaux, porcs, oies ou autres plumages », là qu'elle reçut en 1490 le roi Charles VIII et sa jeune fiancée, là que les catholiques et les protestants se livrèrent de rudes batailles qui ruinèrent l'église en ne laissant subsister que ses hautes tours. L'église, ou plutôt la cathédrale de Beaufort, est un magnifique monument restauré en ces dernières années.

L'hospice des incurables et l'hôtel-Dieu, fondés au XV<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles, offrent aux habitants de précieuses ressources et leur rappellent les

splendeurs et les gloires du passé.

Le 6 juin 1886, au moment où Beaudrillard l'examinait du haut de son chêne, la ville de Beaufort était complètement entourée par l'inondation. On ne pouvait plus sortir de la ville qu'en bateau, on craignait même que le pont du moulin sur la route de Mazé ne fût emporté par la violence des flots qui s'y précipitaient en mugissant. Une foule considérable d'habitants de la vallée, jusqu'aux Rosiers, Longué, la Méoltré, était venue se réfugier sur la colline et campait autour du château, sur cette île du haut de laquelle les infortunés pouvaient contempler leurs foyers et leurs villages engloutis !

Tout à coup, l'attention de Beaudrillard fut attirée par une barque qui s'avançait de son côté, venant du nord. On ne pouvait encore la distinguer, mais Beaudrillard se dressa en toute hâte sur sa branche et passa la tête à travers le feuillage pour lui faire des signaux de détresse dès qu'elle serait à portée.

De loin, cette barque paraissait extrêmement chargée et montée par un seul homme dont les rames s'enfonçaient dans l'eau avec calme et régularité.

Bientôt, elle s'approcha, mais au moment où il se penchait pour lancer un appel, Symphorien resta, la bouche ouverte, muet de surprise, et faillit tomber à l'eau.

— La Barque rouge ! Rimbault Marinval !

Aussitôt Beaudrillard reentra sa tête sous les feuilles et se cacha pour ne pas être vu ; une nouvelle espérance venait de se glisser dans son cœur :

— Si Rimbault pouvait venir ici, murmura-t-il, et si je parvenais à entrer dans sa barque !... Comme ce serait beau d'aller délivrer Louis et le Furé avec la Barque rouge elle-même, en compagnie de Charlotte et de M<sup>m</sup>e Duparc.

Beaudrillard, en effet, avant d'être emporté par le courant, avait vu ses compagnons se cramponner au frêne qui avait causé le naufrage.

Malheureusement, son rêve ne devait pas se réaliser, par sa propre faute. Rimbault, qui avait, en effet, la pensée d'attacher son bateau au grand chêne et d'y passer la nuit, aperçut de loin les vêtements de Symphorien et notamment la chemise qui formait un point blanc.

Il arrêta aussitôt sa barque.

— Qu'est-ce que cela ? murmura-t-il. Un signal ? une épave ? approchons-nous prudemment.

La Barque rouge fit encore une vingtaine de mètres et Beaudrillard put l'examiner à loisir. Elle était chargée de meubles d'un grand prix, de tentures et tapisseries, mais la tente du milieu était hermétiquement fermée.

Rimbault, extrêmement surpris en voyant flotter la redingote et le gilet près de la chemise, fit le

tour de l'arbre en plongeant ses regards au milieu des branches et des feuilles.

— Que veut dire ceci ? se demanda-t-il, on ne m'appelle pas ? Cette redingote et ces vêtements ne se sont cependant pas posés tout seuls à la cime de ce chêne.

Pendant ce temps, Beaudrillard, qui ne voulait pas être découvert avant l'heure, se blottissait sur sa branche comme un chat guettant une souris.

Tout à coup, Rimbault l'aperçut et s'arrêta en l'examinant avec soin.

— Êtes-vous mort ? cria enfin le jeune homme. Symphorien ferma à demi les yeux et ne répondit pas.

Rimbault, prenant une de ses rames et en frappant les branches de l'arbre, répéta sa question :

— Êtes-vous mort ?

Nouveau silence du célibataire, dont le cœur battait à se rompre.

— Voilà qui est bizarre, dit Rimbault. Si cet homme était mort, il tomberait. Et pourtant il n'est pas attaché.

Et, saisissant à deux mains la branche sur laquelle Beaudrillard était étendu, il la secoua rudement.

Symphorien n'avait pas prévu cette surprise. Il faillit tomber la tête la première et se racrocha vivement des pieds et des mains.

tels changements de front ; et, après avoir démontré l'illégalité des procédés du gouvernement Floquet, il dit :

« Il est bon qu'un tribunal soit appelé à se prononcer sur la question. Il est vrai qu'avec la magistrature dont nous jouissons, il y a toutes chances pour que M. Lozé soit renvoyé absous et couronné de fleurs. Mais le débat n'en sera pas moins instructif, et il est nécessaire, dùt-il aboutir à un acquittement prévu, qu'il ait lieu. »

Touchante confiance ! Quant à nous, nous voulons espérer mieux de la justice, même républicaine.

#### UN OUBLI DU GOUVERNEMENT

M. Floquet s'est bien gardé de communiquer à la presse le résultat de deux élections où les conservateurs ont triomphé.

Dans la Haute-Garonne et dans le Tarn, deux conservateurs l'ont emporté à une grande majorité pour le Conseil d'arrondissement.

Cette victoire mérite d'autant plus d'être signalée qu'il s'agissait de remplacer deux conseillers républicains.

#### LE CORPS EXPÉDITIONNAIRE DU TONKIN

On lit dans le *Gaulois* :

« Le bruit court à Toulon que notre corps d'occupation au Tonkin a perdu neuf cents hommes en peu de temps. Le fait est qu'on prépare l'embarquement d'un effectif qu'on évalue à deux régiments.

» L'infanterie de marine entre pour une grande part dans cet effectif.

» Comment le gouvernement peut-il tenir ces faits cachés et comment ne lui demande-t-on point d'explications ? »

#### ALSACE-LORRAINE

Si ardentes que soient les luttes intestines à la Cour d'Allemagne, on n'oublie cependant ni la France, ni l'Alsace, et de nouvelles mesures de rigueur sont sur le point d'être prises.

La *Badische Landeszeitung* révèle en ces termes les projets adoptés :

« On se demande généralement en quoi consisteront les autres mesures qui suivront » dont la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a menacé l'Alsace-Lorraine. Bien des personnes s'imaginent que les mesures que le gouvernement impérial a prises pour restreindre la circulation des voyageurs à la frontière franco-allemande sont épuisées. Cette supposition est complètement erronée.

» Sans garantir officiellement l'exactitude de nos renseignements, nous croyons pouvoir indiquer en quoi consisteront les mesures dont on menace l'Alsace-Lorraine. Nous apprenons qu'on étudie un nouvel arrêté d'après lequel l'entrée en Alsace-Lorraine de personnes de nationalité française par une autre frontière que celle de la France sera, sinon interdite, du moins rendue beaucoup plus difficile, par suite d'un contrôle sévère exercé par la police. »

Raimbault se recula, effrayé.

— Mais non, il n'est pas mort, s'écria-t-il, puisqu'il remue. Que signifie ? C'est donc un piège ?

Et donnant un coup de rame, il chercha à s'éloigner.

Aussitôt, Symphorien se dressa sur la branche, poussa un cri perçant et s'élança vers la *Barque rouge*.

Malheureusement, la distance était trop grande et Beaudrillard était parti trop tôt. Il tomba à deux mètres de la barque et disparut dans les flots, tandis que Raimbault, lançant un rire ironique, entraînait son bateau à quatre ou cinq mètres de là.

— Ah ! ah ! ah ! disait-il, c'était vous, le compagnon de Louis Duparc, sans doute, l'homme des Sablons ! Il est heureux pour vous que vous m'ayiez manqué, car je vous cassais la tête. Buvez de l'eau, maintenant, buvez de l'eau... Mais où est-il ?

Tout à coup, la tête de Beaudrillard reparut, congestionnée, limoneuse, auprès du tronc. En un instant, Symphorien eut regagné sa branche.

— Ah ! misérable, s'écria-t-il, en montrant le poing à son adversaire, tu m'échappes encore, mais je t'attraperai à la fin.

Puis, réfléchissant au moyen de tirer parti de la situation, il s'écria d'une voix de stentor :

On parle de plus de la défense qui serait faite aux Français de posséder aucun bien foncier ou industriel en Alsace.

On affirme même que les décrets sont signés, mais leur publication a été ajournée, dit-on, jusqu'après le retour de l'Empereur de son voyage à Saint-Pétersbourg.

Décidément, c'est bien la mauvaise querelle d'allemand qui recommence et l'on a le droit de se demander où elle s'arrêtera. »

#### Bonne Foi libre - penseuse

A propos de scandales dont s'occupe avidement certaine presse malfaisante, nous trouvons dans la *Semaine catholique* de Toulouse ces réflexions, qui devraient suffire même aux libres-penseurs, s'ils étaient de bonne foi :

« Aussitôt qu'un membre du clergé ou d'une congrégation religieuse commet une faute, les feuilles impies se hâtent d'en faire grand bruit et d'en tirer des conclusions triomphantes. Elles n'attendent même pas toujours que le fait soit établi. Un soupçon, une prévention, souvent même une pure invention leur suffisent.

» Cet empressement et ce tapage sont des preuves de la rareté de pareils événements et de l'étonnement qu'ils sont de nature à produire ; c'est donc une sorte d'hommage à l'intégrité de la plupart des prêtres ou des religieux. Les désordres laïques étant beaucoup plus communs, mêmes proportions gardées, ne causent pas autant d'émotion et passent plus aisément inaperçus. Si nous voulions relater les actes délictueux bien démontrés à la charge des seuls fonctionnaires laïques, nous en remplirions fréquemment les vingt quatre pages de notre Recueil. Nos lecteurs savent que nous ne sommes pas friands de scandales.

» Que peut prouver d'ailleurs la défaillance de tel ou tel ministre du sanctuaire, de tel ou tel congréganiste ? Rien, absolument rien contre la religion. S'ils ont péché, c'est en violant quelqu'un des commandements que l'Eglise impose ; l'Eglise est la première à les condamner et même à les renier et à les repousser s'ils persévèrent dans le mal. Il n'y a pas une faute dans le monde qui ne soit contraire à la morale chrétienne. Le Christianisme n'en porte donc nullement la responsabilité. On peut dire, au contraire, que la plupart des actes d'immoralité ne sont que la mise en pratique des thèses, des maximes, des exemples qui s'évalent dans les publications anticatholiques. Ils sont l'application du système de la morale indépendante, la conséquence naturelle de la négation de Dieu et de toutes nos croyances sur ses jugements, sur les récompenses et les peines de l'autre vie. La licence est une fille légitime de la libre-pensée. Ceux des nôtres qui trahissent leurs devoirs ne font donc que passer au camp de nos ennemis. Ceux-ci doivent les reconnaître et les acclamer au lieu de nous les jeter à la face comme une accusation et une injure.

» Il restera toujours assez de saints prêtres, assez de religieux modèles pour démontrer la pureté de l'Evangile, la divinité

de son auteur, pour confondre les méchants et pour conduire au ciel les âmes de bonne volonté. »

#### NOUVELLES MILITAIRES

Malgré une pluie battante, le carrousel annoncé a eu lieu dimanche à Reims en présence du général Février, commandant le 6<sup>e</sup> corps, et d'une nombreuse assistance qu'on évalue à 40,000 spectateurs.

L'escadron du 40<sup>e</sup> cuirassiers, dirigé par le capitaine instructeur Matusynski, a émerveillé tout le monde par la précision de ses mouvements que l'état boueux de la piste n'a troublés en rien.

#### OFFICIER ÉTRANGER

M. le lieutenant Panagiotis E. Spyraiki, de la cavalerie hellénique, vient d'arriver à Limoges, pour faire un stage au 20<sup>e</sup> régiment de dragons.

Le brillant uniforme de l'officier grec a vivement excité la curiosité publique.

Son habillement se compose d'un dolman vert à brandebourgs argentés, d'un képi à plumet bleu et blanc ; la bretelle de sa giberne ornée de la croix hellénique et son ceinturon argenté forment un ensemble qui frappe l'œil.

M. Panagiotis a assisté ces jours derniers au concours hippique et au brillant *rallie-papier* qui l'a suivi lundi.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

##### Conseil Municipal de Saumur

Séance du 9 juillet.

(Suite et fin)

##### DISTRIBUTION DES PRIX AU COLLÈGE

M. Terrien demande si la distribution solennelle des prix aux élèves du collège de garçons sera rétablie cette année.

Le maire. — L'année dernière, dans la presse, on m'a prêté des idées que je n'avais pas, et imputé une mesure dont je n'avais pas la paternité, et j'ai laissé dire. Il est vrai que je n'ai pas engagé M. Rigolage à une fête de ce genre ; cela ne se fait plus dans les établissements de la capitale. On ne cherchait pas pour cela à faire des économies, mais à donner plus de livres en récompenses. Cette année, M. Rigolage a absorbé son crédit de la même façon. Mais si le Conseil décide une distribution solennelle, on la rétablira volontiers. Il ne s'agira que d'un petit supplément de dépenses.

M. Bonneau vote pour son rétablissement, parce que, dit-il, c'est une des fêtes où se rencontrent les familles républicaines.

M. Terrien objecte au maire que s'il condamne la distribution pour le collège, il doit la condamner pour tous les établissements communaux.

— Mais, reprend M. le Maire, les man-

tres crieraient ; ils craindraient de perdre leurs élèves. Il faut aujourd'hui que tous les enfants soient couronnés. C'est un déluge de livres.

M. Terrien. — Alors, il faut être logique. Ce qui est bon pour les écoles mutuelles est bon pour le collège. Et puis, c'est une circonstance qui fait valoir le commerce.

Une voix. — Et flatte les citoyens et les citoyennes. (On rit.)

La question est mise aux voix. La distribution solennelle est rétablie.

On entrevoit la difficulté de trouver un président pour cette circonstance. La solution de ce problème est renvoyée à un autre moment.

M. Terrien demande à l'administration ce qu'elle compte faire, le bail de la maison Latreue prenant fin.

M. le Maire dit que M. Rigolage, acquéreur de cet immeuble, y transférera sans doute son outillage. Il pense que l'on doit rester dans le *statu quo* avec M. le Principal, parce que le traité des villes avec l'Etat expirant dans deux ans, il n'y a rien à faire d'ici cette époque. Mais alors il y aura de grands changements tant dans le traité avec le Principal qu'avec l'Etat.

Le collège cessera sans doute d'être de plein exercice. Les classes se feront très sérieuses jusqu'en quatrième, et, pour les cours supérieurs, comprenant un ou deux élèves, l'Etat ne fournira pas de professeurs.

Cette situation n'est pas nouvelle : elle préoccupait les administrations d'autrefois. M. Bineau avait fait la proposition que, pour les classes élevées, la Ville entreprit à ses frais les enfants de Saumur dans un lycée, ce système devant être moins onéreux.

Cette perspective n'est pas sans jeter dans le Conseil la crainte de voir dans l'avenir les familles de Saumur ne pouvoir donner à leurs enfants, au collège communal, une instruction complète.

Quant à l'aménagement de l'outillage professionnel, c'est à celui auquel il profite de s'en occuper, et à la Ville de faire rentrer ses élèves dans son établissement.

##### COURS DE DESSIN

M. Cholet, se faisant l'interprète de plusieurs ouvriers de la bâtisse, demande que l'administration ouvre à l'école de la rue du Prêche, un cours de coupe de pierres, de charpente, de menuiserie. Des hommes du métier qui connaissent la pratique offrent leur concours gratuit.

Cette proposition ne peut être refusée. M. Cholet est appelé à s'entendre avec l'administration et à présenter les personnes qui veulent bien se charger de cet enseignement.

##### COLLÈGE DE FILLES

M. Sargat a eu occasion de voir M<sup>lle</sup> la Directrice du collège de filles et il pense que si on lui assurait 3,600 fr. de traitement, elle se fixerait irrévocablement à Saumur.

M. Combiere reconnaît tout l'intérêt que la Ville a de conserver la directrice actuelle, mais il a appris d'elle-même, qu'ayant la famille et des intérêts dans la Seine-Inférieure, elle avait demandé Le Havre, et qu'

— Charlotte ! M<sup>me</sup> Duparc !

Aussitôt, Raimbault jeta les yeux autour de lui.

— Charlotte, M<sup>me</sup> Duparc ? fit-il.

Puis, tout à coup, voyant les regards de Symphorien fixés vers la tente, il eut un sourire énigmatique et courut au milieu de son bateau.

— Si vous répondez un mot à cet imbécile, cria-t-il de façon à être entendu de Beaudrillard, je vous jette à l'eau !

Symphorien n'eut plus de doutes sur la présence des deux infortunées dans la *Barque rouge*.

— A-sassin, voleur, s'écria-t-il, approche donc et viens me frapper avec tes rames.

— Non pas, l'ami, non pas, vous seriez trop content. Je m'en vais, bonsoir, tenez-vous bien et passez une bonne nuit. Mais, c'est égal, ajouta-t-il en jetant un coup d'œil sur les vêtements de Beaudrillard, vous avez une singulière façon de sécher vos lessives !

En achevant ces mots, Raimbault éclata de rire et reprit ses rames pour s'éloigner définitivement.

Beaudrillard, furieux, se jeta de nouveau à l'eau et nagea vigoureusement vers la *Barque rouge*, mais Raimbault, qui ne se souciait pas d'engager la lutte avec un homme d'une telle vigueur, fit force de rames et s'enfonça dans la direction du Gué-d'Anjou. Ce fut avec peine que Symphorien, fatigué, regagna son gîte.

— Allons, murmura-t-il en s'asseyant de nou-

veau, mélancoliquement, sur sa branche, il m'échappe encore cette fois, mais ce sera la dernière !

Dix minutes après, Beaudrillard eut froid et pensa à ses vêtements qui devaient être secs. Il monta rapidement à la cime de l'arbre et revêtit sa chemise, sa redingote, son gilet, ses bas et ses souliers, et mit à leur place son pantalon qui flotta à son tour à la brise du soir jusqu'à ce qu'il fût sec.

Quand le malheureux Symphorien put enfin compléter son costume, la nuit était venue et déjà les objets s'effaçaient dans l'obscurité.

— Vais-je coucher ici ? se demanda Beaudrillard. La perspective n'est pas rassurante. Si je m'endors, je tomberai dans l'eau, et si je ne m'endors pas...

Il en était là de ses réflexions lorsqu'il entendit un cri prolongé, vibrant, dont l'écho courait sur les eaux.

Symphorien tressaillit de joie.

— C'est peut-être moi qu'on cherche, je crois reconnaître la voix de Duparc ; répondons, en tous cas.

Et faisant un cornet avec ses mains devant sa bouche, Symphorien poussa un véritable rugissement, parcourant les notes de la gamme et se terminant par un *hop !* de tête qui fut entendu jusqu'à Beaufort.

Au loin, à l'ouest, un second cri parvint aux oreilles de Beaudrillard.

— Les voilà ! les voilà ! s'écria celui-ci ; et dans sa joie il oublia sa situation et faillit lâcher sa branche.

Un quart d'heure après environ, une petite lueur, qui semblait se guider sur les appels de Beaudrillard, parut à l'horizon. Cette lueur grandit peu à peu en s'approchant, et les voix de Duparc et du Furet arrivèrent distinctement jusqu'au côté de Symphorien.

Il n'y avait pas de spectacle plus dramatique que celui qui se produisit à la fois que celui de cette barque, qui, lentement, craignant les obstacles, s'approchait de cet homme qui, perdu dans les flots, se cramponnait à un chêne et penché avidement sur l'arbre, les narines dilatées, la bouche ouverte, attendait ses libérateurs.

(A suivre.)  
L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, prévient ses nombreux clients qu'elle délivre, au prix de 1 fr. 50 (45 degrés), 4 fr. 75 (47 degrés) et 2 fr. (50 degrés) le litre, verre compris, des *Eaux-de-Vie* blanches de première qualité pour la conservation des fruits et la préparation des liqueurs.  
MAISON G. DOURSNEU. — P. ANDRIEU, succ.

si elle était nommée à ce poste, pour aucun prix elle ne resterait à Saumur.

Le conseil d'administration de ce collège a été d'avis de supprimer l'omnibus qui fait le service en ville afin d'équilibrer le budget, et il demande au Conseil municipal un avis favorable.

Le maire partage cette opinion. Il n'y a guère que cinq ou six élèves qui en profitent et leur transport revient à 300 fr. pour chaque et par an.

Le Conseil municipal approuve la décision du conseil d'administration du collège de filles. L'omnibus sera supprimé à la rentrée d'octobre.

Le Conseil approuve les comptes et budgets de l'Hospice, du Bureau de bienfaisance, du Collège de garçons et de celui des filles.

Il refuse des demandes d'allocation faites par la Société de Gymnastique, le Véloc-Club, l'Harmonie Saumuroise, ainsi qu'un supplément pour les employés d'octroi. M. Goulard obtient pour ces derniers le chauffage plus complet des bureaux.

**ÉCOLE COMMUNALE**  
A l'occasion du crédit de 60,000 francs volé pour construction à l'École mutuelle, plusieurs conseillers se sont demandés s'il n'y avait pas lieu de ne pas absorber tout ce capital sur ce même point, aux Récollets, et d'en reporter une partie sur une création semblable plus au centre de la ville, sur la paroisse Saint-Pierre, la plus peuplée. Cette question a été renvoyée à la commission des bâtiments.

**DROITS D'OCTROI SUR LES FONTES**  
M. Hubert fait une observation sur la perception des droits d'octroi sur les fontes. Cette question, dit le maire, purement d'appréciation, ne peut être résolue par le Conseil municipal. Il invite M. Hubert à le soumettre à l'Administration, qui l'appréciera.

**COMMISSION SCOLAIRE**  
Le maire ouvre le scrutin pour la nomination de la commission scolaire. Sont nommés :

MM. Coutant, par 16 voix ; Choyer, 16 ; Bodin, 15 ; Luard, 13 ; Lemarinié, 12 ; Persevaux, 11 ; Rivain, 10 ; Galbrun, 8 ; Pelon, 7.

**SERVICE DES EAUX**  
M. Langlois, rapporteur d'une commission sur le service des eaux, lit un travail d'après lequel il résulte que la société Fortin-Hermann et C<sup>ie</sup> ne s'est pas conformée à son cahier des charges et qu'elle ne livre pas de l'eau filtrée.

L'installation de l'appareil à filtrer coûte 20,000 fr. La Ville a le droit d'exiger cette amélioration, nécessaire au point de vue de la salubrité.

Pour le passé, elle réclamera l'intérêt du capital, ou comme compensation une fourniture d'eau plus abondante à la population ouvrière, par l'installation de nouvelles bornes-fontaines et par la libre disposition, pendant un plus grand nombre d'heures, des bornes déjà existantes.

Il est 11 heures du soir ; personne ne discute ce rapport ou ne provoque d'explications. Les conclusions sont votées par le Conseil et la séance est levée.

**COMMUNIQUE**  
Nous recevons la lettre suivante :

« Saumur, 12 juillet 1888.  
Monsieur le Rédacteur,  
Nous vous prions de vouloir bien insérer, dans votre plus prochain numéro, la rectification suivante :

En signalant l'enquête de commodo et incommodo, nous approuvons le raccourcissement du chemin de fer de Cholet à Saumur à la gare d'Orléans, et comme il n'était nullement question de la traversée de la ville en empruntant la ligne des tramways, nous protestons contre le sens que l'on a voulu donner à nos signatures et qui n'ont pas été interprétées suivant notre pensée dans la séance du Conseil municipal du 9 juillet.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de notre parfaite considération.  
E. THIFFOINE. H. SERVAIN.

Le thermomètre est descendu la nuit dernière à 7 degrés au-dessus de zéro.  
Quelle température pour le 13 juillet !

**LE SERVICE DE LA POSTE LE 14 JUILLET**  
Le 14 juillet, jour de la fête nationale, rien ne sera changé à la marche des cour-

riers, les dépêches seront expédiées et reçues comme les autres jours, mais aucun courrier arrivant après midi ne sera mis en distribution, et les guichets du service postal seront fermés au public après midi.

En ce qui concerne le service télégraphique, il sera assuré dans les mêmes conditions que les dimanches et jours fériés.

Toutefois des ordres sont donnés pour que la correspondance officielle ne reste pas en souffrance ; elle pourra être déposée et réclamée comme d'habitude.

**Harmonie Saumuroise**  
Samedi, 14 juillet, de 4 heures 1/2 à 5 heures 1/2, l'Harmonie se fera entendre place du Roi-René.

Le Chef de musique,  
V. GOUBEAULT.

**SQUARE DU THÉÂTRE**  
**MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR**  
Chef : M. MEYER.

Concert du SAMEDI 14 juillet 1888, à 8 heures 1/2 du soir.  
**Programme.**

1. Michel Bleger, pas redoublé.
2. Le grand air du Chalet, solo de basse.
3. Lina, polka pour piston.
4. Les Mousquetaires au Couvent, fantaisie.
5. La Fête au village, polka chantée.
6. Hymne national français.

Dans le cours de la discussion sur le budget des recettes, M. Peytral a laissé échapper un aveu utile à recueillir :

A ceux qui demandaient la péréquation de l'impôt foncier sur la terre, il a répondu qu'il fallait attendre le moment où serait terminée la nouvelle évaluation des propriétés bâties : le supplément de ressources qui en ressortirait permettrait de compenser les pertes résultant de la péréquation.

La prétendue opération statistique à laquelle le ministre se livre en ce moment sur les propriétés bâties n'a donc d'autre but que de préparer une aggravation d'impôt. (Journal de la Vienne.)

**Théâtre de Saumur.**  
Voici le programme de la Matinée, à prix réduits, qui sera donnée demain samedi 14 juillet, à 2 heures, par M. Beth de Liza, élève du Conservatoire, monologiste excentrique, avec le gracieux concours d'artistes et amateurs de la ville de Saumur :

**PREMIÈRE PARTIE.** — 1. orchestre ; 2. orchestre ; 3. Les Pompiers, récit dramatique de Paul Barant ; 4. Un monsieur qui fait un monologue, monologue-écrit, de Grenet-Dancourt ; 5. orchestre ; 6. La Grève des Forgerons, grande scène dramatique, de F. Coppée ; 7. Le Garde municipal, badauderie-monologue ; 8. orchestre ; 9. La Veillée du corps, récit nocturne, de Paul Lebarrière (créé par M. Beth de Liza).

**DEUXIÈME PARTIE.** — 1. orchestre ; 2. La Nuit terrible, badinage en vers, de Grenet-Dancourt (créé par Galipaux) ; 3. orchestre ; 4. La Veuve de Strasbourg, récit patriotique, de Villiers de l'Isle-Adam (créé par M. Beth de Liza) ; 5. Ym'a r'fusé des asticois, lamentation pécheur, de 6. orchestre ; 7. Tartampion à Paris, paysannerie-monologue ; 8. Histoire d'un petit cheval, récit patriotique, d'Alfred Bodineau (créé par M. Beth de Liza).

**ANGERS.** — Par décision ministérielle, M. le général de division Fabre, disponible, est nommé au commandement de la 18<sup>e</sup> division d'infanterie (9<sup>e</sup> corps d'armée), et des subdivisions de région de Châtelleraul, de Tours, d'Angers et de Cholet, à Angers, en remplacement de M. le général Millot, mis en disponibilité sur sa demande.

La statue de Grégoire Bordillon. — Nous apprenons que la municipalité d'Angers a confié à notre compatriote Macé l'exécution du buste de Grégoire Bordillon qui doit être érigée sur la place qui porte son nom.

**LE DÉFICIT DE LA CAISSE MUNICIPALE**  
Sous ce titre, nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Nous apprenons qu'à la suite d'une vérification opérée par M. le trésorier général à la Recette municipale d'Angers, les plus graves irrégularités ont été constatées dans la gestion du comptable récemment décédé. Un déficit de 40,000 francs aurait été découvert.

Cette déplorable situation n'engage en rien la responsabilité de la municipalité actuelle ; mais les contribuables ont à se

demandé qui remboursera l'argent dilapidé sous la précédente administration. »

Nous pouvons ajouter, dit l'Anjou, que les contribuables, des intérêts desquels se préoccupe, à si juste titre, notre excellent confrère, sont garantis par le cautionnement du receveur municipal responsable.

Le Petit Courrier dit de son côté :  
« Il résulte de nos informations personnelles que les renseignements du Journal de Maine-et-Loire soit parfaitement exacts.

« Nous croyons même que le déficit constaté est supérieur d'une dizaine de mille francs au chiffre indiqué plus haut.

« Notre confrère se demande « qui remboursera l'argent dilapidé sous la précédente administration ». Il est bien probable que l'argent ne sera remboursé par personne et que les bons contribuables auront encore à boucher le trou creusé par les irrégularités du « comptable décédé ».

« Mais, bast ! ils en seront quittes pour la bagatelle de quarante à cinquante mille francs, et ce ne sera pas payer trop cher l'honneur d'avoir eu leur caisse gardée (?) par un agent républicain ! »

**LE 14 JUILLET A ANGERS**  
Vendredi 13 juillet. — Distribution de pain aux indigents inscrits au Bureau de bienfaisance.

A 9 heures du soir, illumination de la Mairie, concert au Jardin du Mail par la Société Angers-Fanfane. Retraite aux flambeaux ; départ à 9 heures, cour de la Mairie. — Parcours : boulevards de Saumur, du Roi-René, du Château, de Laval, Descizeaux, rue Beaurepaire, pont du Centre, quai National, rue Boisset, rue du Mail, rue Lanepveu, place du Ralliement (côté du Théâtre), rue d'Alsace, boulevards de Saumur et de la Mairie.

Samedi 14 juillet. — Matin et soir, sèves d'artillerie.

A 9 heures, revue militaire au Champ de Mars.

A 4 heures, grand concert gratuit donné au Grand-Théâtre, avec le concours de la Société Sainte-Cécile, de l'Harmonie Angevine, de la Société Philharmonique, de l'Harmonie de la Douce, de l'École Chevrollier et d'artistes étrangers.

Fêtes villageoises, danse, divertissements et jeux publics avec prix, place Lyonnaise (avec le concours de l'Harmonie de la Douce). — Cale du quai Gambetta. — A la Chalouère. — Place Loricard. — Place du Pélican et faubourg Saint-Michel. — Fête scolaire, école communale des garçons, rue de la Blancheraie, en Saint-Laud. — Aux Justices, carrefour des rues de la Madeleine et Volney.

A 8 heures, grande illumination du Jardin du Mail, concert au Mail par l'Harmonie Angevine.

A 9 heures 1/2, grand feu d'artifice, tiré sur le quai Monge, devant l'École des Arts.

**BULLETIN FINANCIER.**  
Paris, 12 juillet.

Le marché est plus calme, les transactions sont plus rares, cependant les cours de nos rentes consolident leur avance. Le principal argument des haussiers est la progression qui enlève les fonds publics étrangers. Le 3 0/0 clôture à 83.40 ; le 4 1/2 0/0 à 106.65.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,346, l'action non estampillée coté 1,420. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 3,299,326 francs de nouveaux prêts dont 2,746,700 francs en prêts fonciers et 552,626 francs en prêts communaux.

La Société Générale est ferme à 453.75. Les Dépôts et Comptes courants se traitent à 600. La Banque d'Escompte est demandée à 465 ex-coupon.

L'obligation des Immeubles de France clôture à 387. La petite épargne recherche ces titres qui, remboursables à 1,000 francs et rapportant 15 fr. d'intérêt annuel, jouissent de garanties immobilières très sérieuses et sont appelés à une plus-value considérable. Les obligations absolument similaires de la Banque hypothécaire cotent 495, un arbitrage entre ces deux valeurs donnerait un bénéfice de plus de cent francs.

L'action de Panama s'inscrit à 285 ex-coupon. L'action Métaux se tient aux environs de 730, coupon de 40 francs détaché.

Les actions du Patrimoine se traitent à 75 et 80 fr. Ces cours sont évidemment au-dessous de la valeur des titres, la situation de la Compagnie étant excellente et la plus grande prudence présidant au choix des affaires qu'elle accepte. Il est à remarquer, d'ailleurs, que depuis la fondation, ses bénéfices suivent une progression continue.

La combinaison destinée à augmenter les ressources de la Compagnie minière Comet est favorablement accueillie par le marché. Une

Société d'exploitation vient de se constituer et sous peu de jours elle émet au prix de 75 francs ses actions à Bruxelles.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très soutenues.

**Dernières Nouvelles**

Une messe a été dite ce matin à dix heures, à la chapelle Saint-Ferdinand, à Neuilly, à l'occasion du quarante-sixième anniversaire de la mort de M<sup>gr</sup> le duc d'Orléans, père de Monsieur le Comte de Paris.

Hier soir, la Commission du budget, par 20 voix contre 6, a décidé l'ajournement du projet présenté par M. de Freycinet pour l'unification des soldes des officiers.

La visite de M. Carnot à l'École militaire de Saint-Cyr est renvoyée à mardi prochain.

Un cyclone s'est produit avant-hier, dans les environs de Rouen. Une maison a été complètement rasée et de nombreux arbres déracinés. Les dégâts sont considérables.

On télégraphie de Berlin, 12 juillet :  
« Le quartier général des grandes manœuvres, dites manœuvres d'empereur, se trouvera à Muenchberg. On y a déjà fait les préparatifs nécessaires pour le séjour de l'empereur Guillaume. »

**BOURSE DE PARIS**  
DU 12 JUILLET 1888.

Rente 3 0/0	83 27
Rente 3 0/0 amortissable	85 90
Rente 4 1/2 (nouveau)	106 60
Obligations du Trésor	512 22

**LA JEUNE MÈRE**  
Fondé en 1874 par le D<sup>r</sup> Brochard  
6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux qui reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUivant DÉCRET DU 4 MARS 1864  
CAPITAL : 140 MILLIONS DE FRANCS  
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

**AGENCE DE SAUMUR**  
Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C<sup>ies</sup> de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

**LE VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDÉ est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 101, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>ies</sup>

**CHALEURS** Alcool de Menthe de RICQLÈS (le seul véritable) contre les maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et calmant instantanément la soif. Excellent aussi pour la toilette et les dents. 46 récom. dont 25 méd. d'or. Fab. à Lyon. C. d'Herbouville, 9. Dépôts partout. Exiger le nom DE RICQLÈS.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

### A VENDRE

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur.  
Le mercredi 25 juillet, à une heure de l'après-midi :

1<sup>o</sup> Le Château de la Fule, sis à Saumur, avec parc et dépendances, divisé en douze lots. — Site exceptionnel.

Mise à prix..... 66,250 fr.

2<sup>o</sup> La Propriété de Grenelle, en face de la précédente, divisée en trois lots.

Mise à prix..... 40,000 fr.

3<sup>o</sup> L'île de Trèves, près Saumur, entre deux bras de la Loire, contenant trente-quatre hectares.

Mise à prix..... 80,000 fr.

4<sup>o</sup> Une partie de l'île du Pistolet, près Saumur, contenant quatorze hectares.

Mise à prix..... 35,000 fr.

5<sup>o</sup> Une Maison, sise à Saumur, quartier de Nautilly.

Mise à prix..... 3,000 fr.

6<sup>o</sup> Une autre Maison, sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Mise à prix..... 3,000 fr.

7<sup>o</sup> Un Emplacement de vieux moulin, sis près les bords de la Loire.

Mise à prix..... 400 fr.

8<sup>o</sup> Et un Clos de Vigne, sis au lieu dit les Violettes.

Mise à prix..... 2,400 fr.

Le tout dépendant de la succession de M. JOHN BURNETT STEARS.

S'adresser : 1<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> GERARD, avoué à Brest ; 2<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> LEON, notaire à Lesneven, près Brest ; 3<sup>o</sup> et à M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

### A VENDRE

à l'amiable,

UNE

### MAISON

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n<sup>o</sup> 26.

Actuellement occupée par M. GUIN-TRANDY, vannier.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par adjudication volontaire  
En l'étude de M<sup>e</sup> GAUTIER,

Le DIMANCHE 22 juillet 1888, à midi,

### LES IMMEUBLES

CI-APRÈS

Appartenant à M. DETERRE, ayant demeuré à Terrefort.

1<sup>o</sup> Une MAISON, à Terrefort, commune de Bagnaux, et diverses servitudes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent ;

2<sup>o</sup> Deux hectares trente-six ares cinquante centiares de vigne en plein rapport, joignant les servitudes ci-dessus, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent ;

3<sup>o</sup> Dix-huit ares soixante-quinze centiares de terre, à Bournan, commune de Bagnaux ;

4<sup>o</sup> Six morceaux de terre et vigne, commune de Distré ;

5<sup>o</sup> Et cinq ares cinquante centiares de terre, à Rougeville, commune d'Ar-tannes.

Pour plus amples renseignements, voir les placards, ou s'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

### ÉTABLISSEMENT THERMAL

### YICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINSDOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, de 16 h. à 18 h. : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer.  
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement.  
Secrète: Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire PARIS, 9, Boulevard Montmartre

Etude de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay,  
Le dimanche 15 juillet 1888, à midi,

### UN HOTEL

APPELÉ

### L'HOTEL DE LA GALÈRE

Et un CAFÉ tenant à cet Hôtel, portant le nom de *Café du Commerce*,

Situés ville et commune de Montreuil-Bellay, à l'angle des routes de Loudon et de Thouars, comprenant vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, salle de café, diverses chambres au premier étage, cour et diverses servitudes, le tout renfermé par des rues, au centre de la ville de Montreuil-Bellay et à proximité du chemin de fer. Belle clientèle ; jouissance de suite, facilités de paiement. On pourra traiter avant l'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> E. SAVARD, notaire à Montmorillon (Vienne), successeur de M<sup>e</sup> Bost-Lamondie.

### A VENDRE TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ

en Poitou, près Montmorillon, — 250 hectares d'un seul tenant dont 50 hectares de prairies naturelles longeant la Gartempe.

Maison de maître — Parc — Réserves — Trois Fermes — Chasse — Pêche — Ecrevisses.

Revenu des fermes seules : 14,250 fr.

S'adresser : à M<sup>e</sup> THIAULT, à Neuville-Poitou ; à M<sup>e</sup> SAVARD, notaire à Montmorillon, ou à M<sup>e</sup> RAOUL, notaire à Jaulnay (Vienne).

Etude de M<sup>e</sup> DOUBET, notaire à Beaufort, successeur de M<sup>e</sup> MEFFRAY.

### A Vendre ou à Louer

Pour entrer en jouissance de suite, UNE

### GRANDE ET BELLE MAISON

Sise à Beaufort, quartier des Moulins.

Toutes facilités de paiement en cas de vente.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> DOUBET.

Etude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire à Montsoreau.

### A VENDRE

LE

### MOULIN A VENT

De la Perruche A Montsoreau,

Dans une belle position, garni de deux pièces de meules et tous accessoires en parfait état.

Bâtiments d'habitation et de service, cave, cour, jardin et vigne.

Entrée en jouissance immédiate.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> PASQUIER.

### CHAPELLERIE FRANÇAISE

Rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 80, Saumur

P. ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. PRIOUZEAU et que l'on trouvera dans son magasin un grand assortiment d'articles de Chapellerie et Coiffures en tous genres, des plus nouveaux, provenant des meilleures fabriques, et qu'il vendra à des prix très modérés.

Une visite à son magasin suffira pour s'en convaincre.  
Spécialité de Coiffures pour Enfants.

AVIS M. NEVEU Raphaël, courtier en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, fait savoir à Messieurs les Propriétaires de fûts à vendre plusieurs milliers de fûts frais-ches vides à des prix avantageux.

### AVIS

Le MARDI 17 juillet 1888, à 1 heure du soir, à la Gare des Marchandises du chemin de fer d'Orléans, il sera procédé à la vente d'un Fût de 115 litres de vin de Bourgogne.  
Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE

Aux enchères publiques,  
Par suite de cessation de commerce

Le MERCREDI 18 juillet 1888, à 1 heure du soir dans une maison à Saumur, ruelle des Boires, occupée par M<sup>me</sup> veuve BLONDEAU,

Il sera vendu :  
Sept établis, une grande quantité d'outils à usage de menuisier, environ 30 mètres cubes de planches et mardiers en chêne, bois blanc, et un grand nombre d'autres bons objets.  
Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER PRÉSENTEMENT

### PLUSIEURS MAISONS

Avec ou sans Remise et Ecurie,  
Rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 47.

S'adresser à M. MENARD.

A LOUER PRÉSENTEMENT

### BEL APPARTEMENT

AVEC EAU DE LOIRE ET GAZ  
Rue Nationale, 29, au 4<sup>e</sup>.

S'adresser à M. BRÉTON, couvreur, rue de l'Hôtel-Dieu.

A CÉDER

### BONNE ÉPICERIE

Près Saumur.  
S'adresser chez M. COURTET, rue Daillé.

A VENDRE

CHIEN DE CHASSE épagneul, 4 ans, bien dressé.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une CHIENNE de 3 ans ;  
Un CHIEN de 13 mois, épagneul.

S'adresser chez M. OGER, charpentier à Bagnaux.

A VENDRE

Au Comptant  
Fûts vides à retourner  
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique ;  
Vin rouge nouveau à 80 fr. ;  
Vin rouge supérieur à 100 francs ;  
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.  
Des échantillons sont envoyés sur demande.

ON DEMANDE un valet de chambre, de 30 à 35 ans, connaissant bien le service.

S'adresser au bureau du journal.

QUINCAILLERIE  
**ROLLAND Frères**  
5, rue d'Orléans  
SAUMUR  
Occasion : Bicyclette 150 fr.  
Bicycles et Tricycles Peugeot frères, Timbres, Lanternes, Barettes, Sacoques, Clefs spéciales Peugeot frères.

VERITABLE  
EXTRAIT DE VIANDE  
**LIEBIG**  
PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGES  
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales  
Hors concours depuis 1885  
SE MÉFIER DES IMITATIONS  
Exiger la signature du Bon J. V. LIEBIG en creux bleu sur l'étiquette  
Se vend chez les Épiciers et Pharmaciens

Malade de la GOUTTE, de RHUMATISME de la GRAVELLE et de la SCIATIQUE par le  
**VIN DUFLOT**  
Guide du traitement env. F.  
Paris, 30, r. Trévise et Pharm. 4 fr.  
L'année dernière j'ai été cloué sur le lit pendant deux mois par des Rhumatismes. Cette fois je viens de me guérir en trois jours avec le Vin Duflot.  
M<sup>re</sup> RICHEFEUX,  
à Grez-en-Boudre (Mayenne)

MANUFACTURE DE  
PIANOS et HARMONIUMS  
**LÉPICIER & COLLMANN**  
Rue de Montreuil, 119, Paris.  
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.  
12 Médailles d'or et autres.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la maison LÉPICIER et Collmann, est en ce moment à Saumur.

### LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale  
PUBLIÉ PAR  
La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise),  
Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOISI, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATELAIN, CORREYON, etc., etc.  
Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

Couronnes Funéraires en tous Genres  
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL  
ANCIENNE MAISON COPIT  
**COCHET-CHAILLOUX**  
Successeur  
20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR  
Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement  
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.  
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES  
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS  
**HENRI EICHE**  
Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.  
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).  
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

UNION DES PROPRIÉTAIRES DE NICE  
Société anonyme  
RUE DE LA VILLE-VALENTIN, NICE  
PRODUITS EXCLUSIFS  
SAUMUR, IMPRIMERIE DE PAUL GODDT.

**CACAO VAN HOUTEN** PUR Soluble  
remplaçant avantageusement  
TOUS LES CHOCOLATS  
Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40  
Mélangez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.  
Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.  
Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. DHUY, 27, rue de la Tonnelle ; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.